

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2013

SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES CITOYENS - (N° 1342)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Fourage

ARTICLE 2

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 12 :

« IV. – Ces ordonnances sont publiées dans (... *le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.